



## Besoin de conseils, JAF

-----  
Par AlexJurs

Bonjour à tous, et merci de votre attention.

J'ai besoin de conseils pour trouver une solution durable à ma situation.

Cela fait trois ans environ que j'ai quitté la mère de mon fils de bientôt 5ans.

J'ai la garde principale de mon enfant, sur accord commun étant donné que sa mère ne souhaite pas s'en occuper plus que ça. Ces trois dernières années ont été un calvaire pour moi puisque je me retrouve dans une situation très délicate. Avant de nous séparer, nous avons emménagé dans une région où c'est compliqué pour plein de raisons. Sa mère, étant partie en laissant la maison vide, a également déclaré qu'elle était mère isolé à temps plein alors que c'est moi qui assumait mon fils, le loyer et les charges. Et évidemment mon fils était avec moi. A cause de ça, je n'ai pas perçues les aides que je devais recevoir, qui à cette époque, m'auraient bien sorties de cet embarras... Je remonte la pente doucement mais cela m'a porté préjudice jusqu'à maintenant car j'ai eu une dette de loyer etc.. Voilà en gros pour le décor. Récemment, pour éviter toute entourloupe, je lui ai demandé à ce qu'on fasse une convention parentale, homologuée par un juge. Chose qu'elle a acceptée. On l'a donc remplis et inscrits nos modes de garde. Elle a son fulls un week end sur deux et la moitié des vacances.

Le problème arrive. Elle a besoin de finance pour payer sa nounou. Sauf que vu qu'elle a très peu notre fils, elle n'a le droit à aucune aide. Elle m'a donc sollicité pour que j'ouvre un compte paj emploi et que j'engage une nounou pour elle. J'ai refusé, car c'est interdit tout simplement, et qu'elle refuse de payer une pension alimentaire. D'ailleurs, il y a un mois, elle est partie modifier à mon insu le mode de garde à la caf, prétendant qu'on avait

une garde alternée, afin de pouvoir débloquent des aides. J'ai dû aller remuer ciel et terre pendant Jr prouver que c'était faux et c'est suite à ça que j'ai eu l'idée de la convention d'ailleurs. Je ne peux jamais commencer de contrat ou que ce soit car je dois assurer l'école de mon fils quotidiennement, et ma voiture est en rad, je n'ai pas encore les moyens de réparer. J'ai trouvé un contrat de 35h propice à ma situation, j'ai tout organisé afin que tout puisse correctement s'emboîter... Et maintenant elle me dit qu'elle ne pourra pas garder notre enfant cet été ni même les week end, si je ne lui paye pas sa nounou avec mes aides. Ça fait 3 ans que je suis au rsa suite à la fermeture de la boîte où j'étais et que j'enchaîne des petits boulots pour survivre, et que je suis constamment coincé. Ce boulot c'est une des rares fenêtres de tir que j'ai pour enfin me remettre de tout ça, et une fois de plus elle va tout saboter et nuire à mon quotidien.. Je vous passe tous les détails de ses agissements mais croyez moi, je ne lui demande absolument jamais rien pour ne pas avoir de soucis et finalement j'en ai à chaque fois... Que puis-je faire pour simplement lui faire tenir ses engagements ? Car c'est tout ce que je demande, j'ai besoin de m'en sortir et je suis épuisé vraiment je ne peux plus..

Merci de m'avoir lu et à très vite j'espère, belle journée à vous.

Alex

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous connaissez les déboires habituels des parents qui ont la résidence principale quand l'autre parent est du genre défaillant. Et hélas il n'y a guère de solution à part vous débrouiller.

Que puis-je faire pour simplement lui faire tenir ses engagements ?

À part éventuellement vous payer la pension prévue par la convention, elle n'a pas d'engagements. Elle bénéficie d'un droit de visite et d'hébergement qui est, comme son nom l'indique, un droit. Vous, vous avez l'obligation de lui permettre de prendre votre fils si elle le souhaite, mais elle est libre de ne pas exercer son droit, même sans vous prévenir, et de changer d'avis au dernier moment.

J'ai besoin de m'en sortir et je suis épuisé vraiment je ne peux plus

Avez-vous vu un assistant social ?

Quand avez-vous signé la convention parentale ? Votre situation a-t-elle changé depuis lors (charges, revenus...) ?

Je ne lui demande absolument jamais rien pour ne pas avoir de soucis et finalement j'en ai à chaque fois. C'est un point qu'il faut changer. L'erreur majeure a été de ne pas demander de pension alimentaire.

Cherchez si dans votre région il y a une association qui propose du soutien aux parents isolés (qui sont souvent des mères, mais les pères ont aussi le droit d'y recourir ).